

Installation des Autorités communales

Procès-verbal d'assermentation

Législature 2021 – 2026

Le Conseil communal de Pully convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour jeudi 17 juin 2021 à 17h00, afin de procéder :

1. **A l'assermentation des membres du Conseil communal**
2. **A l'assermentation des membres de la Municipalité**
3. **Aux nominations légales**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité d'une part, et d'autre part aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1. Installation du Législatif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers.

A l'appel de son nom, chaque conseiller solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Pully pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Nombre des membres assermentés : ...*S.A.*.....selon liste annexée.

2. Installation de l'Exécutif

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndic :

M. Gil Reichen

Municipales / municipaux :

M. Jean-Marc Chevallaz

M. Lucas Girardet

Mme Lydia Masméjan

M. Marc Zolliker

3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11, 12 et 23 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Il désigne comme secrétaire provisoire Mme Francine Medana
Il fait appel aux scrutateurs provisoires :

Mmes Yolanda Baez, Madeleine Baumann, Sophie Cuendet du Roy et M. Jean-Robert Chavan.

Election du Président du Conseil pour un an

Election tacite :

Un/e seul/e candidat/e est présenté pour pourvoir le poste de Président/e

Est élu Mme / M. Dimitri SITIOS

1^{er} Tour (Majorité absolue) au scrutin individuel secret

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Obtiennent des voix :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls : valables :

Est élu Mme / M. avec voix tacite voix éparses

Election du / de la secrétaire du Conseil pour 5 ans

Election tacite :

Un/e seul/e candidat/e est présenté pour pourvoir le poste du/de la secrétaire du Conseil

Est élu Mme / M. Françine MEDANA

1^{er} Tour (Majorité absolue) au scrutin individuel secret

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Obtiennent des voix :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Est élu Mme / M., avec voix tacite
voix éparses

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

Le Préfet

Daniel Flotron

Le/la secrétaire
